



Certificate of Advanced Studies HES-SO

## **En Aide & Conseils aux victimes d'infractions (selon la LAVI)**

Cette formation spécialisée constituée de 2 parties, s'adresse aux professionnel-le-s travaillant dans les institutions et services concernés par l'application de la LAVI, ainsi qu'à tous les professionnel-le-s ayant affaire à des personnes victimes ou recourant aux centres LAVI telles que travailleurs sociaux en foyers, juristes, policiers, psychologues, etc.

### **Début de la formation : février 2009**

**h e t s**

Haute école de travail social  
Genève  
Centre de formation  
continue (cefoc)

# 1. Intention

Entrée en vigueur en 1993, la Loi sur l'Aide aux Victimes d'Infractions s'applique dans tous les cantons, qui ont chacun développé sa mise en application selon leurs structures et organisations propres. La loi a été révisée en 2007. Dès 1994, les cantons romands ont confié au **cefoc** le mandat d'organiser une formation spécialisée **commune** aux professionnel-le-s qui interviennent dans le cadre des centres de consultations LAVI et apparentés.

## 2. Objectifs

### Cadres de référence théoriques et méthodologiques

- Connaître le cadre légal LAVI et les assurances publiques ou privées en lien avec l'aide aux victimes.
- Connaître les théories et modèles d'intervention principaux liés à la question des victimes et de l'aide aux victimes.
- Mieux connaître certaines problématiques nouvelles ou émergentes dans le contexte de l'aide aux victimes.

### Analyse de pratiques, application des modèles et outils d'intervention

- Approfondir, au plan de leur mise en œuvre, les modèles et outils d'intervention.
- Connaître et pouvoir mettre en œuvre de nouveaux outils d'intervention.
- Etre à même de transférer des modèles ou outils d'intervention plus généraux à ce champ particulier et pour le public spécifique concerné.

## 3. Organisation générale du CAS

### Découpage modulaire et en deux parties

#### Première partie

**3 modules (14 jours) - 9 ECTS (système européen de transfert de crédits)**  
Février 2009 à Avril 2010.

- 1. Module juridique, financier, matériel. Spécificité de l'intervenant LAVI – 3 jours, 2 ECTS**
- 2. Module victimologie : aspects théoriques – 5 jours, 3 ECTS**
- 3. Module intervention auprès des victimes – 6 jours, 4 ECTS**

**Voir les contenus détaillés au point 6. « Calendrier et Contenus de la formation »**

#### Deuxième partie

### **4. Module d'approfondissement - 6 jours - 5 ECTS**

Ce module d'approfondissement, que chaque participant-e doit accomplir pour aller jusqu'à la certification, est un module partiellement libre dans le sens que chacun-e peut choisir l'approfondissement nécessaire pour sa pratique. Il comprend :

- 2 journées qui seront mises en place par le **cefoc** en temps utiles
- 4 journées de formation à option, à suivre dans une institution de formation (HES, université ou tout autre lieu de formation proposant des formations adéquates) d'approfondissement thématique en lien avec la victimologie au sens large. Des informations plus détaillées concernant ces 4 journées seront précisées ultérieurement.

## 4. Possibilité de suivre des modules de manière indépendante

Il est possible de suivre des modules de manière indépendante. Les personnes qui ne souhaitent pas aller jusqu'au certificat recevront :

- des validations de modules (pour autant que le travail requis pour le module concerné ait été réalisé et acquis)
- des attestations de participation pour les modules suivis.

## 5. Possibilité de suivre uniquement 5 jours de formation : Le « Pack »

Un « Pack » de 5 jours, issu du CAS et partie intégrante de celui-ci, est également proposé. Cette formule comprend le module I ainsi que les 2 premiers jours du module II. (Voir point 6.)

- Pour les personnes s'inscrivant au CAS, le « Pack » constitue les 5 premiers jours du cursus.
- Les personnes voulant faire uniquement le « Pack » s'inscriront au moyen du bulletin d'inscription ad-hoc.

## 6. Contenus et calendrier de la formation

La « Base Spécialisée » de 3 modules (14 jours) est organisée en 9 séquences de formation de 1 ou 2 jours, tous les deux mois environ. Ces 14 jours se déroulent de février 2009 à avril 2010. Le temps présentiel de formation n'inclut pas le temps pour le travail personnel et la production des travaux des modules.

Les 5 jours du « Pack » figurent dans l'encadré-pointillé

### Module I – « Aspects financiers, juridiques et matériels de la LAVI »

Dates et horaire	Enseignants	Contenus
LU 19 février 09 MA 20 février 09 9h.30 à 17h.00	D. Kaenel	« Loi sur l'aide aux victimes d'infractions, révision de la loi ; esprit de la loi, application, jurisprudence ; indemnisation (art. 11 à 17) ; assurances privées et sociales ; dimensions pénales (art. 5 à 10, notamment) (19 et 20 février) »
ME 11 mars 09 9h.30 à 17h.00	Colette Fry	« Aide et conseils (art. 2 à 4) ; travail en réseau ; fonctionnement des centres LAVI »

### Module II – 5 jours

- 2 jours « Base en victimologie, aspects psychosociaux et intervention »

- 3 jours « Aspects théoriques »

Dates et horaires	Enseignants	Contenus
LU 6 et MA 7 avril 09 9h.30 – 17h.00	Carole Damiani	« Base en victimologie, aspects psychosociaux et intervention »
LU 8 Juin 09 9h.30 – 17h.00	Marc Pittet	« La relation victime-agresseur-intervenant psychosocial »
1 jour - septembre 09 9h.30 – 17h.00 Date à préciser	Intervenant à préciser	« Fragilité, vulnérabilité des victimes d'autres cultures, insérées dans la nôtre. Types d'atteintes (violences conjugales, maltraitance administrative racisme, etc.). Exemples-cas »
JE 26 novembre 9h.30 – 17h.00	Carole Damiani	« Rappel et approfondissement des deux jours d'avril. Traumatismes : cas pratiques (adulte, enfant). Le deuil : cas pratiques ».

## Module III – 6 jours – « Intervention auprès des victimes »

Dates et horaires	Enseignants	Contenus
VE 27 novembre 09 9h.30 – 17h.00	Carole Damiani	« Interventions auprès des victimes ; rappel et approfondissement. Cas pratiques .interventions individuelles et collectives. Aspects psychosociaux de la réparation sociale et judiciaire : approfondissement »
JE 21 janvier 2010 9h.30 -17h.00	Philippe Bessoles	« Viol »
VE 22 Janvier 2010 9h.30 – 17h.00	Catherine Briod de Moncuit	« Abus et violences envers les enfants et les adolescents »
ME 10 mars 2010 9h.30 – 17h.00	Michèle Gigandet	« Violences conjugales » : connaissances et personnes victimes »
<b>2 jours</b> - Avril 2010 Dates à préciser	Carole Damiani	« Intervention : techniques d'écoute et d'entretien. Jeux de rôles »

## Module IV – 6 jours – « Approfondissement thématique ou méthodologique »

Dates et horaires	Enseignants	Contenus
<b>2 jours</b> - Juin ou septembre 2010 - Dates à préciser	Carole Damiani	« ½ jour : méthodologie et 1 ½ jour de contenus complémentaires à l'ensemble de la formation »
<b>4 jours</b> - Les dates dépendront des choix des participants	Selon choix des participants	Dépendront de l'approfondissement choisi

## 6. Lieux et horaires de la formation

- **La formation se déroule en principe au *cefoc* - 30 rue des Voisins - 1205 Genève**

Le plan d'accès sera communiqué avec la confirmation d'inscription.

Pour le module IV, les lieux dépendront des formations choisies

- **Horaire cadre : 9h.30 – 17h.00**

## 7. Titre obtenu pour le CAS

Les participant-e-s qui auront satisfait à toutes les exigences du CAS recevront, de la HES-SO, un titre CAS (certificate of Advanced Studies) en Aide et Conseils aux victimes d'infractions (selon la LAVI), leur octroyant **14 ECTS pour 20 jours**.

## 8. Conditions de certification

Pour obtenir le CAS HES-SO, chaque participant-e doit :

- avoir suivi de façon régulière les modules de la « Base Spécialisée (à 90% au moins)
- avoir accompli le 4<sup>e</sup> module – soit 6 jours d'approfondissement
- avoir obtenu la validation des 4 modules précités, selon les exigences consignées dans les directives d'études, transmises ultérieurement.

## 9. Conditions d'admission au CAS

Etre titulaire d'un diplôme HES (ou équivalent) en travail social, ou d'une formation de valeur équivalente.

Etre en pratique professionnelle dans le domaine de l'aide aux victimes, notamment dans des services concernés par l'application de la LAVI, ou avoir affaire à des personnes victimes.

**La question d'éventuelles équivalences est traitée de cas en cas.**

### Procédure

L'admission se fait sur la base d'un dossier d'inscription (annexé), assorti d'une lettre de motivation.

## 10. Modalités d'inscription : délai d'inscription : vendredi 6 février 09

Les candidats s'inscrivent au moyen du dossier d'inscription CAS ou des formulaires d'inscription ad-hoc, « Pack » ou MODULES, annexés. La formation n'a lieu qu'avec un minimum absolu de **8 participant-e-s**

## 11. Prix

Pour les personnes travaillant dans un centre LAVI, un service concerné par la LAVI, ou pouvant entrer dans un cas de figure équivalent\*, le coût de la formation est supporté conjointement :

- par la Confédération qui subventionne directement le cefoc à hauteur d'environ 2/3 du coût global de la formation.
- par les institutions ou services cantonaux LAVI ou apparentés pour le tiers restant, soit :

Fr. 2.600.- CAS entier (20 jours) payable en deux tranches

**1<sup>ère</sup> partie de 14 jours : Fr. 1.820.-**

**2<sup>e</sup> partie de 6 jours : Fr. 780.-**

Fr. 390.- Module I

Fr. 650.- Module II

Fr. 780.- Module III

Fr. 780.- Module IV

Fr. 700.- « Pack »

\* Les participant-e-s qui ne sont pas subventionné-e-s par leur institution ou service, doivent s'acquitter eux-mêmes du coût de la formation.

**Attention** : chaque participant-e est personnellement responsable du paiement de sa formation, indépendamment du fait qu'il-elle reçoit ou non un subside.

**A verser sur le CCP 12-15776-4 hets / cefoc – 1211 Genève 4**

Nous rappelons aux participant-e-s genevois-e-s et de France voisine qu'ils-elles peuvent bénéficier du chèque annuel de formation, d'un montant de Fr. 750.- par an. La demande doit être **impérativement** faite avant le début de la formation, en s'adressant au Service des allocations d'études et d'apprentissage (SAEA) tél. 022 908 68 20. - Site du service : [www.geneve.ch/caf](http://www.geneve.ch/caf).

## 12. Conditions de désistement

### A. Désistement du CAS entier

- Tout désistement doit être annoncé par écrit au secrétariat du cefoc.
- En cas de désistement intervenant après la confirmation de l'inscription, un forfait équivalent **au 10% du coût de la première tranche** sera retenu ou exigé.
- En cas de désistement intervenant dès le 1<sup>er</sup> jour de la formation, la totalité de la première tranche sera retenue ou exigée.

### B. Désistement d'un module

- En cas de désistement intervenant après la confirmation d'inscription, une indemnité forfaitaire équivalant au tiers du coût du module sera retenue, due ou exigée.
- En cas de désistement intervenant dès le premier jour du module ou en cours de module, la totalité du coût du module est retenue, due ou exigée.

### C. Désistement du « Pack »

- En cas de désistement intervenant après la confirmation d'inscription, une indemnité forfaitaire équivalant au tiers du coût du « Pack » sera retenue, due ou exigée.
- En cas de désistement intervenant dès le premier jour du « Pack » ou en cours de formation, la totalité du coût du « Pack » est retenue, due ou exigée.

## 13. Responsable du cursus

Responsable du programme au cefoc : Danielle Rudaz – [danielle-rudaz@hesge.ch](mailto:danielle-rudaz@hesge.ch)

Secrétaire : Geneviève Clavequin – [genevieve.clavequin@hesge.ch](mailto:genevieve.clavequin@hesge.ch)

## 14. Intervenant-e-s

**BRIOD DE MONCUIT** Catherine : Psychologue et psychothérapeute (*Genève*)

**DAMIANI** Carole : Dr en psychologie, victimologue - Aide aux Victimes (*Paris*)

**FRY** Colette : Directrice du centre LAVI de Genève et assistante sociale - Centre de consultation LAVI (*Genève*)

**GIGANDET** Michèle : Travailleuse sociale, intervenante LAVI au centre de consultation LAVI de Genève, spécialisée dans la question des violences conjugales (*Genève*)

**BESSELES** Philippe : Dr en psychopathologie clinique, maître de conférences des Universités, (*Montpellier*)

**KÄNEL** Daniel : Avocat, coordinateur LAVI pour le canton de Fribourg (*Fribourg*)

**PITTET** Marc : Chargé d'enseignement à la hets de Genève, psychologue (*Genève*)

---

## La hets est une Haute Ecole Spécialisée (HES) qui regroupe

- Une filière de formation en travail social avec les orientations service social, éducation sociale et animation socioculturelle
- Une filière de formation pour les thérapeutes en psychomotricité
- Un centre d'études et de formation continue (cefoc)
- Un centre de recherches sociales (ceres)
- Des éditions : les éditions ies
- Une infothèque
- Un service de la communication audiovisuelle (savi)
- Un service informatique (sinfo)

**Secrétariat du cefoc**

**Rue des voisins 30**

**Case postale 80**

**1211 Genève 4**

**022 388 94 30**

Secrétaire du programme LAVI : Geneviève Clavequin – [genevieve.clavequin@hesge.ch](mailto:genevieve.clavequin@hesge.ch)



Schweizerisches Qualitätszertifikat für Weiterbildungsinstitutionen  
Certificat suisse de qualité pour les institutions de formation continue  
Certificato svizzero di qualità per istituzioni di formazione continua